

Rapport sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement

31 mai 2025

À propos de ce rapport

L'esclavage moderne désigne les formes d'esclavage contemporain comme le travail forcé ou obligatoire, le travail des enfants, la servitude pour dettes, la traite des êtres humains ou toute autre pratique reconnue d'exploitation du travail au niveau international. Il s'agit d'un problème mondial important qui touche différentes industries, différents secteurs et différents lieux géographiques. Le gouvernement canadien s'est engagé à prévenir et à réduire ces risques et a mis en place une législation obligeant certaines entités à rendre compte des mesures prises à cet égard.

Roofmart (Canada) limitée et ses filiales (ensemble, « Roofmart ») reconnaissent que l'esclavage moderne, y compris le travail forcé et le travail des enfants, est un problème complexe qui peut se présenter sous diverses formes dans les chaînes d'approvisionnement mondiales. Roofmart reconnaît qu'elle a un rôle important à jouer dans la protection des droits de ses travailleurs, dans l'amélioration de la transparence de sa chaîne d'approvisionnement et dans l'atténuation des risques liés à l'esclavage moderne.

En tant qu'entreprise active depuis plus de 60 ans, Roofmart est restée fermement ancrée dans ses valeurs fondamentales, son esprit d'entreprise, son engagement envers la qualité, ainsi que sa vision de chef de file en matière de santé et de sécurité en créant un environnement sûr et sans blessure au sein de son industrie.

Portée, définitions et limites

Ce rapport conjoint est fourni en relation avec la *Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d'approvisionnement* (la « Loi ») et les directives connexes de Sécurité publique Canada, pour la période de déclaration allant du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2024. Le rapport décrit les mesures prises par Roofmart et ses filiales au cours de la période de référence en ce qui concerne la prévention et la détection de l'esclavage moderne dans le cadre de ses activités et de sa chaîne d'approvisionnement.

Ce rapport a été préparé au nom de **Roofmart (Canada) Limitée** en tant que principale entité déclarante, et des filiales directes et indirectes mentionnées ci-dessous :

- Roofmart West limitée
- Roofmart Alberta inc.
- Roofmart Pacific Ltée
- Pacific Roof Centre inc.
- Roofmart Ontario inc.
- Roofmart Prairies Ltée
- Les Entreprises Roofmart Ltée

Structures, activités et chaînes d'approvisionnement

Affaires et structure

Roofmart est une société privée canadienne spécialisée dans la distribution de matériaux de couverture et de bardage aux propriétaires, aux entrepreneurs, aux constructeurs de maisons et aux promoteurs. Roofmart dispose d'un réseau de distribution national et est l'un des principaux distributeurs canadiens de produits de toiture commerciaux et résidentiels. En outre, l'entreprise est un important distributeur d'outils et de produits de sécurité, d'équipements et d'accessoires de construction. Le succès de Roofmart est attribué à ses employés dévoués et compétents qui travaillent dans plus de 50 centres de vente et de distribution situés stratégiquement dans tout le Canada. En s'associant avec des fabricants sélectionnés, Roofmart distribue efficacement une gamme diversifiée de produits pour répondre aux besoins changeants de ses clients.

Le siège social de Roofmart est situé à Brampton, en Ontario, au Canada, et il abrite le centre de soutien national et l'équipe de direction. Roofmart sert ses clients au moyen d'un réseau national d'installations de vente et de distribution. Les installations de distribution de Roofmart collaborent pour s'assurer que leurs processus et leurs technologies sont alignés. Chaque division et installation de distribution adhère strictement aux principes fondateurs de Roofmart et est soumise aux normes et processus d'entreprise de Roofmart.

Activités

Roofmart travaille en partenariat avec des fabricants nord-américains et propose une gamme variée de produits, notamment des produits de toiture résidentielle et commerciale, des produits de bardage et de revêtement, des produits d'étanchéité, d'isolation et d'enveloppe du bâtiment, ainsi que des outils et des produits de sécurité. L'offre de Roofmart peut être répartie dans les catégories suivantes :

- **Toiture résidentielle.** Roofmart propose une gamme complète de produits pour répondre aux besoins des toitures résidentielles, notamment des bardeaux, des toitures métalliques, des feutres et des sous-couches, des protections contre la glace et l'eau, des puits de lumière et des trappes, etc.
- **Toitures commerciales.** Roofmart propose une large gamme de systèmes de toiture commerciale, allant des systèmes de bitume modifié à l'isolation thermique.
- **Bardage et revêtement.** Roofmart propose des matériaux de construction extérieurs utilisés pour couvrir et protéger les murs d'une structure.
- **Enveloppe du bâtiment.** Roofmart propose des systèmes muraux et des produits de protection du bâtiment à haute performance qui répondent à toutes les normes industrielles en matière d'étanchéité et d'isolation.
- **Outils et équipement spécialisé.** Roofmart offre une variété d'outils classiques et spécialisés adaptés aux besoins de l'industrie de la construction, comme des équipements de sécurité, des outils à main et des pistolets à clous.
- **Adhésifs et ciments.** Roofmart propose une variété d'accessoires, notamment des adhésifs, des produits d'étanchéité, des enduits, des ciments, des apprêts et des rubans pour toutes sortes de projets.

Chaîne d'approvisionnement

En tant que distributeur en gros de produits de couverture et de bardage, Roofmart fait office d'intermédiaire entre les fabricants et les clients dans le secteur de la couverture et du bardage. Grâce à des partenariats stratégiques avec les fabricants, Roofmart se procure une vaste gamme de produits courants et spécialisés de toiture. Ces produits sont ensuite distribués et livrés aux clients dans tout le Canada, répondant ainsi aux divers besoins des professionnels de la construction et du développement.

Le rôle de Roofmart en tant que distributeur lui permet de se concentrer sur l'approvisionnement et la distribution de façon efficace de produits de toiture et de bardage, ainsi que d'accessoires. Roofmart ne s'engage généralement pas dans l'approvisionnement direct en matières premières. La majorité des fournisseurs de Roofmart sont situés au Canada et aux États-Unis, où sont appliquées des législations strictes en matière de droits des travailleurs et de droits de l'homme.

Valeurs, politiques et procédures de diligence raisonnable concernant le travail forcé et le travail des enfants

Valeurs

Chez Roofmart, la philosophie, la vision et les valeurs de l'entreprise sont adoptées par tous les membres de la direction et les employés. Roofmart croit que le **partage des connaissances** aide à trouver des moyens d'améliorer l'entreprise au profit de tous, que l'**intégrité** définit la façon dont elle fait ce qu'elle dit, que la **réflexion à long terme** encadre la prise de décision pour aider à assurer un avenir meilleur, que la **performance** garantit que Roofmart ne cessera jamais d'essayer de s'améliorer, que l'**humilité** crée des relations honnêtes, ouvertes et respectueuses entre tous, et que l'**agilité**, combinée à la connaissance, aide Roofmart à prendre rapidement des décisions judicieuses.

Politiques et processus de diligence raisonnable

Roofmart s'engage à respecter les normes éthiques les plus strictes dans toutes ses relations avec ses employés, ses clients et ses fournisseurs. À ce titre, Roofmart a adopté et mis en œuvre plusieurs politiques et pratiques qui soutiennent les pratiques commerciales responsables et les droits de l'homme, et qui démontrent l'engagement de Roofmart à s'aligner sur les lois applicables, à favoriser des pratiques de travail sûres et à fournir un environnement de travail éthique et respectueux.

Roofmart exige que ses employés, dans l'exercice de leurs responsabilités professionnelles, respectent fidèlement toutes les exigences légales et adhèrent à une liste de politiques comprenant une politique de prévention du harcèlement, de la discrimination et de la violence, une politique d'éthique des affaires, une politique de conformité à la législation sur l'immigration et une politique de diversité, d'équité et d'inclusion. Tous les employés et les sous-traitants sont censés soutenir les politiques de santé et de sécurité au travail, se conformer à l'ensemble des règles, politiques, procédures et programmes de sécurité et de santé, et intégrer la sécurité et la santé dans leur routine.

Roofmart croit en la communication ouverte et démontre son engagement à l'égard de l'intégrité et de la responsabilité par l'entremise de **Ethics Point, une ligne téléphonique confidentielle pour les dénonciateurs**. Cette ligne directe permet aux parties prenantes de signaler tout acte illégal, contraire à l'éthique ou dangereux.

À l'avenir, Roofmart continuera d'évaluer et de renforcer ses politiques et ses processus de diligence raisonnable afin de s'assurer que Roofmart dispose de mesures adéquates pour identifier les risques de travail forcé et de travail des enfants dans sa chaîne d'approvisionnement et y répondre, et pour renforcer l'éthique afin de garantir que l'honnêteté, l'attention et la diligence raisonnable se reflètent dans toutes les activités d'approvisionnement. En 2025, Roofmart envisage de développer une **politique d'achat** formelle, fournissant un cadre pour les pratiques d'achat de biens et de services, y compris le respect des droits de l'homme et des relations et conditions de travail. En outre, Roofmart envisage la mise en œuvre d'un processus de préqualification des fournisseurs, qui exigerait que les nouveaux fournisseurs soient évalués en fonction de critères préétablis et qu'ils remplissent un formulaire d'évaluation identifiant les processus et les programmes qu'ils ont mis en place.

Évaluation des risques d’esclavage moderne dans nos opérations et notre chaîne d’approvisionnement

Roofmart s’est engagée auprès de certains fournisseurs directs au moyen d’un questionnaire d’évaluation des risques afin d’identifier les parties de la chaîne d’approvisionnement qui présentent potentiellement des vulnérabilités et des risques et de renforcer sa compréhension des risques liés au travail forcé et au travail des enfants pour son entreprise et sa chaîne d’approvisionnement. Dans le cadre de cet exercice, Roofmart s’est renseignée auprès de ses fournisseurs actifs sur leurs processus et les risques liés au travail forcé et au travail des enfants, ainsi que sur les risques liés à leur pays et à leur secteur d’activité, selon l’indice mondial de l’esclavage de Walk Free.

Composantes de l’entreprise et de la chaîne d’approvisionnement qui comportent un risque de travail forcé et de travail des enfants

En 2024, la majorité des fournisseurs directs et des sous-traitants de Roofmart se trouvaient au Canada et aux États-Unis, où des lois strictes sur le travail sont appliquées. Néanmoins, Roofmart reconnaît qu’en raison de la complexité de l’approvisionnement mondial, les risques de travail forcé et de travail des enfants peuvent exister dans sa chaîne d’approvisionnement. Roofmart examine actuellement sa stratégie d’évaluation des risques dans la chaîne d’approvisionnement afin de déterminer où le risque peut être présent. Roofmart recherche une solution appropriée à long terme pour identifier, évaluer et atténuer de façon proactive les risques d’esclavage moderne dans sa chaîne d’approvisionnement.

À ce jour, Roofmart n’a fait l’objet d’aucune enquête ni n’a été condamnée pour une quelconque infraction aux lois sur l’esclavage moderne.

Mesures prises pour remédier au travail forcé et au travail des enfants, y compris pour remédier à la perte de revenus des familles les plus vulnérables

Roofmart n’a identifié aucun cas de travail forcé ou de travail des enfants dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement au cours de l’exercice clos le 31 décembre 2024, et aucune mesure corrective n’a donc été prise. Roofmart reconnaît l’importance d’une surveillance continue pour s’assurer que les risques liés au travail forcé et au travail des enfants restent atténués dans ses activités et ses chaînes d’approvisionnement.

Formation

En 2024, Roofmart s’est associée à une organisation caritative axée sur l’atténuation de l’esclavage moderne pour fournir une formation à ses agents d’approvisionnement, car ces fonctions sont considérées comme ayant le plus grand impact potentiel avec 100 % des agents d’approvisionnement actifs au 31 décembre 2024 qui ont terminé avec succès le programme de formation prescrit. Cette formation a été conçue pour aider nos équipes à ce qui suit :

1. Identifier les risques. Comprendre les signes et les indicateurs de l’esclavage moderne dans la chaîne d’approvisionnement.
2. Conformité. Veiller à respecter les cadres juridiques, comme la Loi canadienne sur la lutte contre le travail forcé et le travail des enfants dans les chaînes d’approvisionnement et les réglementations similaires dans d’autres régions.

3. Mettre en œuvre les meilleures pratiques. Apprendre des stratégies efficaces pour évaluer, contrôler et traiter les risques dans les relations avec les fournisseurs.
4. Réagir de façon appropriée. Donner aux équipes les outils nécessaires pour prendre des mesures rapides en cas de problèmes liés à l'esclavage moderne.

En améliorant la compréhension des lois sur l'esclavage moderne, des processus de diligence raisonnable et des stratégies d'approvisionnement responsable, Roofmart permet à ses équipes de prendre des décisions éclairées qui respectent les droits de l'homme et l'intégrité de l'entreprise. Grâce à cette initiative, Roofmart renforce son engagement en faveur d'un approvisionnement éthique et d'un changement positif dans l'ensemble de sa chaîne d'approvisionnement.

Évaluation de l'efficacité

Le meilleur indicateur d'efficacité est le fait que Roofmart n'a fait l'objet d'aucune enquête et n'a été reconnue coupable d'aucune infraction aux lois sur l'esclavage moderne. Pour s'en assurer, les politiques, procédures et formations internes continueront d'être contrôlées, maintenues et exigées.

Approbation de l'attestation

Conformément aux exigences de la Loi, et en particulier de son article 11, j'atteste que j'ai examiné les informations contenues dans le rapport pour l'entité ou les entités énumérées ci-dessus. Sur la base de mes connaissances et après avoir fait preuve d'une diligence raisonnable, j'atteste que les informations contenues dans le rapport sont véridiques, exactes et complètes, à tout égard important, aux fins de la Loi, pour l'année de déclaration mentionnée ci-dessus.



J'ai le pouvoir d'engager Roofmart (Canada) limitée

David Koschitzky
Directeur général
31 mai 2025